

tude soit raisonnable et sans vouloir leur reprocher le désir qu'ils ont de faire avancer ceux qu'ils connaissent,—je me demande si le service n'en souffre pas en définitive. Il en résulte certes que, dans tous nos centres d'instruction au pays, il existe un trop grand nombre d'hommes de la catégorie A qu'on ne peut forcer à retourner là-bas et qui ne sont pas en état de le faire, et que ce règlement retient au pays, quand ils préféreraient aller outre-mer. Si l'on est porté à en douter, je puis vous fournir une liste de 120 noms. Je sais ce dont je parle.

En matière de licenciements, un certain progrès a eu lieu depuis que j'ai pris la parole devant le comité. A cet égard, les commandants régionaux avaient le pouvoir discrétionnaire de licencier et de renvoyer dans la vie civile les hommes de la catégorie C ayant un emploi assuré. Au mieux de ma connaissance, ils n'ont pas abusé de ce pouvoir. D'un autre côté, sous l'empire du présent système qui consiste à faire examiner tous ces hommes par les conseils de sélection, un certain nombre reviennent des centres d'instruction élémentaire et même avancée, classés dans une catégorie qui rend peu probable la possibilité qu'ils deviennent de bons soldats. On les renvoie dans un dépôt, par exemple, où leurs fonctions ne sont pas onéreuses. On licencie nombre de ces gens pour raisons de santé. Cela signifie qu'ils sont classés dans la catégorie des déficients, qu'ils sont incapables d'assimiler l'instruction militaire dans le temps prescrit.

Dans notre armée, il n'existe rien qui ressemble aux bataillons de travailleurs. Je connais les arguments qu'on fait valoir contre ces bataillons et je doute qu'on écoute avec bienveillance mes remarques à cet égard. J'affirme cependant qu'il y a peut-être place pour une compagnie de travailleurs dans chaque région. Il y a du travail à exécuter, surtout dans les camps occupés l'hiver, les camps permanents. Des hommes de cette catégorie pourraient s'en charger. Ils seraient plus utiles en étant affectés à cet effort de guerre qu'en retournant à la vie civile. La chose est sans doute discutable, mais à mon sens et d'après mon expérience c'est absolument vrai. Je ne réclame pas l'institution de bataillons ouvriers en ce sens qu'ils seraient le refuge d'impotents, comme cela s'est parfois produit dans le passé; mais on peut et doit employer des hommes utiles. Quand j'ai occasionnellement fait cette proposition on m'a répondu: "Nous avons une pénurie de main-d'œuvre agricole; que ceux qui sont impropres à l'instruction militaire retournent travailler la terre." Or, le pays a payé cher pour avoir pensé, ce qui est surtout le fait

[M. Mutch.]

des citoyens, que n'importe qui peut travailler la terre. Si des hommes sont impropres à la formation élémentaire à l'heure présente, il est fort douteux qu'ils puissent être de quelque utilité dans l'industrie canadienne accélérée par la guerre et je suis absolument convaincu qu'ils seraient en grande partie incapables à l'arduo travail agricole moderne. Ainsi donc, si l'on peut mettre à profit leur entraînement et leur état physique, ce qui est possible, je pense, nous devrions organiser dans chaque district des compagnies de travailleurs en vue de remplir ces devoirs.

On a fréquemment entendu dire et le ministre l'a encore donné à entendre aujourd'hui, qu'il est impossible d'obtenir une réelle souplesse ou une initiative personnelle dans l'armée et je dois dire au ministre que, bien qu'il existe des moyens de concevoir et de réaliser de nouvelles idées, ils sont parfois sujets à bien des entraves. Je n'irai pas jusqu'à employer le mot "embouteillage" ni ne chercherai à dire où il existe, mais je sais qu'il faut longtemps aux idées avant d'arriver au lieu où elles peuvent être mises à exécution; elles sont bien souvent méconnaissables quand elles y arrivent et si elles sont bonnes elles ont parfois changé de paternité. Mais ces dispositions ont été prises à cet égard dans l'armée elle-même. On y encourage non seulement les officiers subalternes mais aussi les hommes de troupes à faire valoir leurs idées. Quelques-uns de mes honorables collègues savent comment cela se passe. Le soldat communique ses idées au sergent; le sergent les transmet au sergent-major, le sergent-major les transmet au commandant de compagnie; le commandant de compagnie les transmet à l'adjudant; l'adjudant les transmet au colonel; je n'entreprendrai pas d'énoncer les formalités qui doivent être suivies au quartier général de district. L'affaire est censée aller au quartier-général de la Défense nationale. A tout événement, si tous font leur devoir et si un personnage autorisé en entend parler avant trois mois, c'est miracle. Il devrait y avoir parmi les hauts fonctionnaires du grand quartier général un officier auquel le plus humble soldat pourrait écrire pour lui communiquer ses idées. Beaucoup de ces idées sont peut-être fantastiques, mais elles ne peuvent pas l'être plus que certaines idées qui émanent parfois des rangs supérieurs. Et si l'on parvenait ainsi à obtenir une idée de réelle valeur, le temps de cet officier n'aurait pas été perdu.

Au sujet de l'organisation de l'entraînement en général, on nous dit que, dans les conditions de la guerre moderne, chaque soldat est son propre général. Des officiers d'entraînement qui ont eu de l'expérience au delà des